

FORMATION À LA PARTICIPATION AUX EXPERTISES JUDICIAIRES

S64-07

JURIDIQUE

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Permettre aux stagiaires de maîtriser les règles et les procédures liées à l'expertise judiciaire.

PERSONNES CONCERNÉES :

Techniciens, cadres, en charge du suivi des expertises suite à litige.

PROGRAMME :

Formation théorique (3h30)

- L'origine d'une expertise,
- La compétence des Cours,
- Les parties prenantes,
- Les textes réglementaires,
- La règle du contradictoire,
- La réunion d'expertise,
- Les dires à expert,
- Les rapports d'expert,
- Le jugement du magistrat,

Formation pratique et technologique (3h30)

- Etudes de cas sur des dossiers réels,
- Passage d'un test d'évaluation.

DURÉE :

7 heures (1 jour)

EFFECTIF :

06 personnes minimum
12 personnes maximum

PRÉ-REQUIS :

Savoir parler et lire le français

INTERVENANT :

Expert de justice inscrit sur une liste de cours d'Appel régionale en thermique des bâtiments.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours,
Projection sur écran par croquis et schémas,
Echanges d'expérience,

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

QCM en fin de stage, test pratique

NATURE DE LA SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de réussite au QCM
Attestation de stage

MOYEN DE SUIVI DE LA FORMATION :

Feuille de présence

COPROTEC - Service Formation

12, impasse Montgolfier - 68127 STE CROIX EN PLAINE



03 69 28 89 00



contact@coprotec.net

COPROTEC

